



CONTOURNEMENT DE LAON

Le contournement de Laon fait partie du projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Le pacte mobilise l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements de l'Aisne et du Nord et huit intercommunalités pour développer le territoire et agir pour les habitants.



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation qui s'ouvre porte sur l'opération de mise à 2x2 voies du contournement de Laon, du nord de l'échangeur de Chivy-lès-Étouvelles au giratoire qui donne accès à l'autoroute A26 à Chambry. Deux variantes d'aménagement sont proposées (voir les pages intérieures).

Toutes vos expressions, questions et remarques lors de la concertation permettront d'enrichir la suite des études. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, maître d'ouvrage, vous remercie d'avance pour votre participation et vos contributions.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE, DU 28 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2026

POUR VOUS INFORMER

- ✓ sur rn2.fr
- ✓ **au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Laon** à Aulnois-sous-Laon et **dans les mairies de toutes les communes** de la communauté d'agglomération
- ✓ sur la **page Facebook** « Projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe »

POUR DÉPOSER VOS QUESTIONS & AVIS

- ✓ Sur la plateforme de participation en ligne : **lien via rn2.fr**
- ✓ Par courriel : rn2@developpement-durable.gouv.fr
- ✓ Par courrier à : DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN2 contournement de Laon » – Cité Administrative – 53 rue de la Vallée – 80000 Amiens

RENCONTRONS-NOUS & ÉCHANGEONS SUR LE PROJET

- ✓ **Lors des réunions publiques :**
 - Mercredi 30 septembre à 18h à **Laon** (Club House du Palais des Sports, 505 rue Marcel-Levindrey)
 - Mercredi 14 octobre à 18h à **Chambry** (Foyer culturel Gérard Philipe, 31bis rue Jean-Jaurès)
- ✓ **Lors des permanences de la DREAL Hauts-de-France :**
 - Vendredi 2 octobre de 10h à 17h à **Chambry** (salle du conseil de la mairie, 39bis rue Jean-Jaurès)
 - Mardi 6 octobre de 10h à 17h à **Laon** (Club House du Palais des Sports, 505 rue Marcel-Levindrey)
 - Jeudi 8 octobre de 10h à 17h à **Athies-sous-Laon** (salle du conseil de la mairie, Place du 11-novembre-1918)
 - Lundi 12 octobre de 10h à 17h à **Chivy-lès-Étouvelles** (mairie, 6 rue du Bon-Puits)
 - Vendredi 16 octobre de 10h à 17h à **Laon** (centre social Le Triangle, 1bis rue Édouard-Brany)
 - Mercredi 21 octobre de 10h à 17h à **Laon** (école maternelle « Île-de-France », rue Jules-Romain)

CONTACTER LE GARANT DE LA CONCERTATION

M. Régis GUYOT, garant désigné par la commission nationale du débat public, est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet.

Pour lui écrire :

- par courriel préférentiellement : rn2@garant-cndp.fr
- par courrier : commission nationale du débat public (CNDP) – Garant RN2 – 244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris



rn2.fr

**DONNEZ
VOTRE
AVIS !**

**QUELS SONT
POUR VOUS LES
AVANTAGES ET
LES INCONVÉNIENTS
DES VARIANTES ?**

LES 2 VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

Dans sa décision du 8 novembre 2022, l'État a fixé le principe de la sécurisation de la RN2 dans le contournement de Laon par un élargissement sur place à 2x2 voies avec terre-plein central. Ce principe permet la réutilisation maximale de l'infrastructure existante. Il évite les impacts d'un tracé neuf sur des secteurs urbanisés, agricoles ou naturels aujourd'hui à l'écart de la route nationale.

Le linéaire à aménager représente environ 12 kilomètres. Deux variantes ont été étudiées et comparées :

- la **variante A** prévoit la mise à 2x2 voies de la RN2 en route non express à 90 km/h. Le statut « non express » autorise la circulation des véhicules lents (engins agricoles, voitures sans permis, etc.) ;
- la **variante B** prévoit la mise à 2x2 voies de la RN2 en route express à 110 km/h. Le statut « express » n'autorise pas la circulation des véhicules lents ; ces véhicules sont reportés sur un itinéraire de substitution, à créer à partir du réseau existant de voiries et de chemins, qui représente environ 15 km.

VARIANTE A – ROUTE NON EXPRESS

- Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 en route non express à 90 km/h avec terre-plein central
- Extrémités du projet
- Giratoires existants aménagés
- Échangeurs existants aménagés
- Carrefours à niveau existants transformés en demi-carrefours
- Chemins mis en impasse
- Ouvrages d'art (ponts sur ou sous la RN2) élargis
- Ouvrages hydrauliques
- Section à vitesse limite autorisée de 70 km/h (impératif de sécurité routière en raison des courbes et de la proximité du giratoire de l'Escargot)
- Zones humides
- Captages d'alimentation en eau potable
- LAON** Communes directement concernées par les aménagements



AVANTAGES

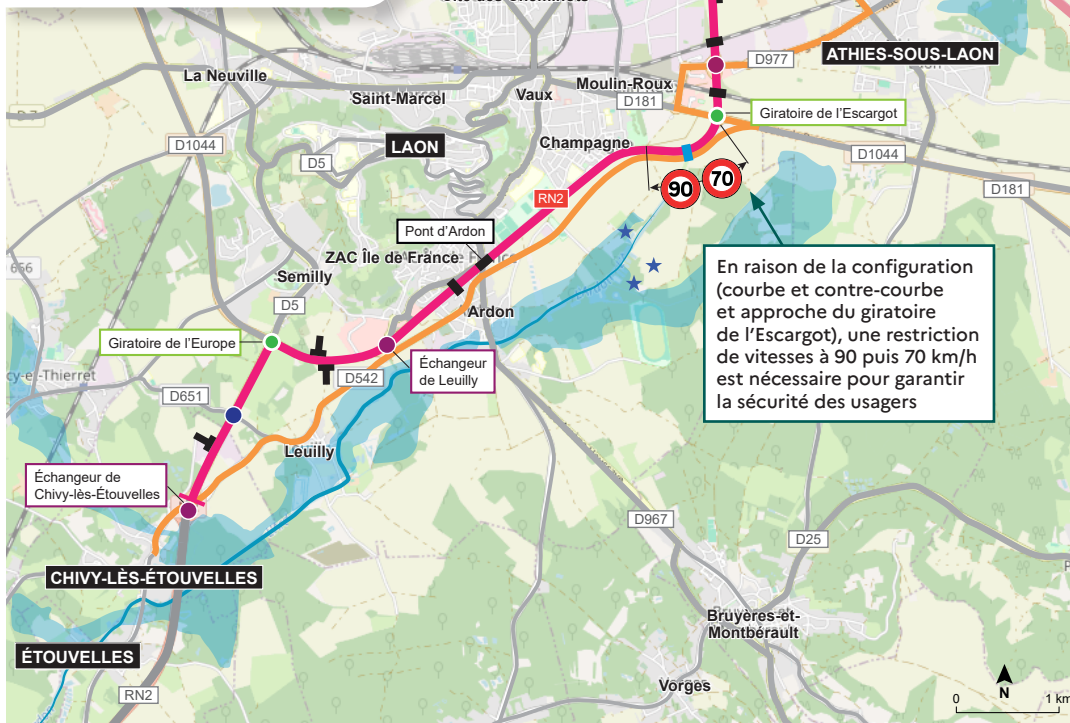
- **Sécurise les déplacements :** 2 voies dans chaque sens, terre-plein central, carrefours aménagés, suppression de 4 accès directs à la RN2 (des chemins agricoles débouchant aujourd'hui directement sur la RN)
- **Autorise la circulation des véhicules lents**
- **Maintient entièrement la desserte locale :** les 9 carrefours existants sont conservés
- **Modernise l'infrastructure :** assainissement, protections anti-bruit si les seuils réglementaires sont dépassés, passages à faune si nécessaire
- **Coût moins élevé :** 70 à 75 millions d'euros

INCONVÉNIENTS/ POINTS DE VIGILANCE

- **Consommation de foncier :** 23 hectares
- **Mise en impasse des 4 chemins agricoles** débouchant sur la RN, avec report sur les carrefours aménagés les plus proches
- **Attention à porter,** dans la suite des études, au bruit, à la qualité de l'air, aux zones humides, au champ captant de l'Ardon (captage d'alimentation en eau potable), aux milieux naturels (faune, flore, habitats) et aux continuités écologiques

110 90 70 VARIANTE B – ROUTE EXPRESS

- Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 en route express à 110 km/h avec terre-plein central
- Extrémités du projet
- Giratoires existants aménagés
- Échangeurs existants aménagés
- Carrefours à niveau existants transformés en demi-carrefours
- Chemins mis en impasse
- Ouvrages d'art (ponts sur ou sous la RN2) élargis
- Ouvrages hydrauliques
- Section à vitesse limite autorisée de 90 km/h puis de 70 km/h (impératif de sécurité routière en raison des courbes et de la proximité du giratoire de l'Escargot)
- Itinéraire de substitution pour les véhicules lents (voiries existantes à aménager)
- Zones humides
- Captages d'alimentation en eau potable
- Communes directement concernées par les aménagements



AVANTAGES

- Sécurise les déplacements :** 2 voies dans chaque sens, terre-plein central, carrefours aménagés, suppression de 4 accès directs à la RN2 (des chemins agricoles débouchant aujourd'hui directement sur la RN)
- Permet une plus grande homogénéité des vitesses** de circulation sur la RN2, les véhicules lents étant reportés sur l'itinéraire de substitution
- Maintient entièrement la desserte locale :** les 9 carrefours existants sont conservés
- Modernise l'infrastructure :** assainissement, protections anti-bruit si les seuils réglementaires sont dépassés, passages à faune si nécessaire

INCONVÉNIENTS/POINTS DE VIGILANCE

- Consommation de foncier :** 29 hectares (comprenant l'élargissement des voies existantes qui constituent l'itinéraire de substitution)
- Les véhicules lents sont reportés sur l'itinéraire de substitution :** trajet de 15 km, soit 3 km de plus que par la RN2
- Mise en impasse des 4 chemins agricoles** débouchant sur la RN, avec report sur les carrefours aménagés les plus proches
- Attention à porter,** dans la suite des études, au bruit, à la qualité de l'air, aux zones humides, au champ captant de l'Ardon (captage d'alimentation en eau potable), aux milieux naturels (faune, flore, habitats) et aux continuités écologiques
- Coût plus élevé :** 90 à 95 millions d'euros

UNE OPÉRATION DE SÉCURISATION, DU PONT D'ARDON AU GIRATOIRE DE L'ESCARGOT

Au regard des accidents graves survenus dans les douze dernières années, un aménagement de la section la plus accidentogène du contournement de Laon est piloté par la DIR (Direction interdépartementale des routes) Nord. Il s'inscrit dans le projet d'aménagement global du contournement de Laon et est techniquement compatible avec lui.

L'opération prévoit l'élargissement sur place des 2,7 kilomètres de la section entre le pont d'Ardon et le giratoire de l'Escargot, qui permettra :

- le prolongement du créneau de dépassement existant dans le sens Paris-Maubeuge ;
- la création d'un créneau de dépassement dans le sens Maubeuge-Paris ;
- l'implantation d'un terre-plein central muni d'une glissière béton séparant les deux sens de circulation ;
- la création d'un dispositif de recueil et de traitement des eaux de la chaussée, actuellement inexistant ;
- le maintien de la bretelle de sortie vers le quartier Champagne et du shunt du giratoire de l'Escargot (pour l'accès direct à la RD1044-Route de Reims).



La RN2 à la hauteur du quartier Champagne.

EN SAVOIR + SUR LE PROJET, LES VARIANTES ET L'OPÉRATION DE SÉCURISATION

→ Le dossier de concertation (lien via rn2.fr)

QUELS SONT POUR
VOUS LES CRITÈRES
LES PLUS IMPORTANTS ?

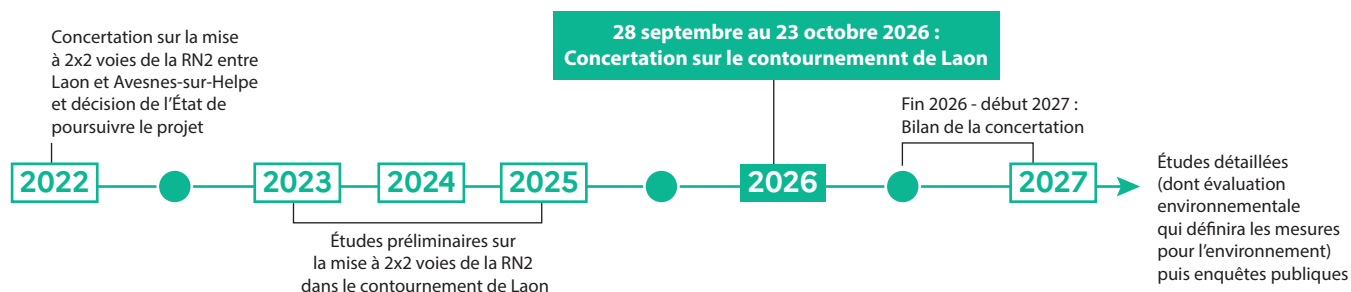
QUELLE VARIANTE
PRIVILIGIEZ-VOUS
ET POURQUOI ? ...

FAITES VOTRE PROPRE COMPARAISON DES VARIANTES

		Variante A : 2x2 voies sur place, en route non express à 90 km/h (véhicules lents autorisés sur la RN2)	Variante B : 2x2 voies sur place, en route express à 110 km/h (itinéraire de substitution à créer pour les véhicules lents, non autorisés sur la RN2)
	Linéaire de RN2 à aménager (11,8 km de RN2 au total)	env. 12 km	env. 12 km
	Linéaire d'itinéraire de substitution pour les véhicules lents à aménager	0 m	env. 15 km
Effets du projet sur les conditions de déplacement, la desserte des territoires et des activités et les modes actifs	Sécurité et confort des déplacements (2x2 voies, terre-plein central, carrefours aménagés)		
	Accès au territoire (nombre de carrefours)	9	9
	Gain de temps		
	Accessibilité des entreprises, commerces, services et zones d'activités		
	Effet de l'itinéraire de substitution sur les temps de trajet des agriculteurs		
	Apport aux mobilités actives (marche à pied, vélo...)		
Effets et impacts à prendre en compte dans la conception du projet : environnement, cadre de vie des habitants, foncier	Impact sur les cours d'eau, les zones humides et la ressource en eau		
	Impact sur les milieux naturels et les continuités écologiques		
	Mise aux normes environnementales de l'infrastructure (assainissement)		
	Impact sur le cadre de vie (bruit et qualité de l'air)		
	Impact sur le foncier	23 ha	29 ha
Chiffrage	Coût des travaux	70 à 75 M€	90 à 95 M€

● Effet très favorable ● Effet favorable ● Effet faible ou neutre ● Effet défavorable ● Effet très défavorable

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



LES PARTENAIRES DU PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE



Ce document est édité par le ministère
des Transports – DREAL Hauts-de-France.

Rédaction et conception graphique :
Menscom & Studio Kali (groupement
Iris Conseil).

Photos : © 4 Vents/DREAL Hauts-de-France.
Impression : La Poste – septembre 2026.